

Résolution présentée par la délégation de la

République du Monténégro

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne le taux de fécondité trop faible pouvant mener à la disparition de la population et à des crises économiques sévères

L'Assemblée Générale,

Alarmée par la baisse démographique ayant lieu au Monténégro, en Corée du Sud, au Japon, en Russie et dans de nombreux autres pays ayant un taux de fécondité inférieur à 2,1, ce qui pourrait avoir des conséquences socio-économiques graves,

Consciente qu'un taux de fécondité bas accélère le vieillissement de la population, affectant directement l'économie d'un pays, ses systèmes sociaux, ainsi que ses politiques publiques,

Préoccupée par le fait que la population active dans ces pays ne fait que diminuer et que la charge représentée par les seniors augmente, mettant en péril les finances publiques,

Estimant que le vieillissement de la population a pour conséquence de réduire la croissance du PIB ce qui aurait un impact néfaste sur les échanges économiques,

Décide de demander un soutien financier à l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) afin de mettre en place un système d'assistance pour les personnes voulant avoir des enfants mais n'en ayant pas les moyens, dans le but de leur garantir une situation stable dans le futur ;

- d'inciter les Etats à repousser l'âge de la retraite afin d'allonger la durée de la vie active, de maintenir une main d'œuvre plus complète et d'enlever une certaine charge aux générations seniors débordées ;
- d'augmenter le niveau de formation de la population par un renforcement de l'accès à la formation continue afin de récolter plus de recettes fiscales, une meilleure rémunération permettant une récolte d'impôts plus importante.

Le texte français fait foi